Zeitschrift: Kriminologisches Bulletin = Bulletin de criminologie

Herausgeber: Schweizerische Arbeitsgruppe für Kriminologie

Band: 20 (1994)

Heft: 1

Artikel: Prévalence et incidence en délinquance juvénile

Autor: Rabasa, Juan

DOI: https://doi.org/10.5169/seals-1046883

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 30.11.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

PRÉVALENCE ET INCIDENCE EN DÉLINQUANCE JUVÉNILE*

Juan RABASA

Résumé

Les différentes utilisations des concepts de prévalence et d'incidence sont décrits en utilisant comme cadre de référence les travaux préparatoires du sondage suisse de délinquance juvénile auto-révélée. Un accent particulier est mis sur les conditions à remplir pour la construction des numérateur et dénominateur des différents taux proposés, ceci en vue de faciliter la comparaison des diverses prévalences et incidences de la délinquance entre les différents groupes humains étudiés dans le temps et l'espace.

Zusammenfassung

In der Kriminologie ist es selbstverständlich, mit «Raten» zu arbeiten. Der Autor erklärt zunächst die Logik der Prävalenz- und Inzidenzraten, wie sie sich in der epidemiologischen Forschung eingebürgert haben und zunehmend in der Kriminologie Verwendung finden. Dabei legt er das Schwergewicht auf die Schwierigkeiten bei der Konstruktion aussagekräftiger Raten, die zur Analyse von Delinquenz im raum-/zeitlichen Vergleich dienen sollen. Das Problem liegt vor allem in der Bildung aussagekräftiger Zähler und Nenner, die zusammen die «Rate» bilden. Erläutert werden diese Fragen am Beispiel der Befragung von 970 Schweizer Jugendlichen über selbst-berichtete Delinquenz. (Red.)

1. INTRODUCTION

Dans le monde des sciences humaines, une des tâches les plus importantes, lorsque nous sommes face à une grande masse de données, est d'expliquer la distribution d'un phénomène d'intérêt dans la population ou l'échantillon étudiés. Plus clairement, les chercheurs ont besoin de savoir combien de personnes présentent un trait déterminé (le trait, objet de la recherche) et combien de fois ces mêmes personnes ont présenté ce trait déterminé.

La première mesure est d'ordre qualitatif et divise la population en deux groupes bien définis: les sujets présentant la caractéristique étudiée et ceux ne la présentant pas. Cette première mesure est connue sous le nom de prévalence. La deuxième mesure, qui est plutôt d'ordre quantitatif, nous signale combien de fois la caractéristique est observée et elle est appelée incidence. Lors de l'analyse des données, les chercheurs dans les sciences humaines font très souvent référence à ces deux indicateurs de mesure, mais cela n'empêche pas de rencontrer parfois certaines utilisations confuses. Aussi n'est-il pas inutile, d'une part, de redéfinir ces deux concepts en vue de construire avec précision des indicateurs de mesure, en particulier ceux de la délinquance, et, d'autre part, de préciser les limites de l'interprétation des résultats basés respectivement sur la prévalence et l'incidence. Par exemple, pouvons-nous dire que dans une région la criminalité est plus importante que dans une autre, si l'on se réfère uniquement à des taux de prévalence? De nombreux chercheurs le croient, aussi n'est-il pas inutile de revisiter ces deux notions au travers de cas concrets. Dans les pages qui suivent, nous allons essayer de présenter le cadre théorique dans lequel ces concepts doivent être situés et leurs diverses utilisations en criminologie, spécialement en délinquance juvénile. Cette recherche effectuée lors d'un pré-test de la version préliminaire du questionnaire suisse de délinquance auto-révélée va nous permettre de présenter quelques problèmes de mesure et de méthodologie comparative en délinquance juvénile.

2. POURQUOI S'INTÉRESSER AUX CONCEPTS DE PRÉVALENCE ET D'INCIDENCE?

La prévalence et l'incidence sont actuellement les plus fréquents indicateurs de mesure de la délinquance que l'on trouve en recherches criminologiques. Par conséquent, il devient primordial d'étudier en détail les valeurs du numérateur, et surtout du dénominateur, si l'on veut mesurer avec exactitude la

fréquence et la répartition de la criminalité entre les régions, entre les générations, entre les classes sociales ou entre les hommes et les femmes. En effet, trop de chercheurs ont sous-estimé les taux de délinquance en raison d'une méconnaissance de la valeur réelle du dénominateur. La problématique de la prévalence et de l'incidence reste donc centrale en criminologie, plus particulièrement dans le domaine de la délinquance auto-reportée.

Comme nous pouvons le constater, le calcul des taux de prévalence et d'incidence ne doit pas simplement se réduire à compter des événements – comportements problématiques et infractions à la loi pénale – et à les rapporter à l'effectif de la population étudiée, ceci surtout si l'on attribue à la criminologie descriptive le but de nous donner les premières informations sur les comportements délinquants. Ainsi, grâce aux taux de prévalence et d'incidence, on peut commencer à réfléchir sur les directions à prendre pour analyser les causes de la délinquance. En effet, c'est souvent en observant les différences de taux entre pays, entre catégories socioprofessionnelles ou encore en voyant comment évolue la fréquence d'un comportement ou infraction dans le temps que nous commençons à entr'apercevoir les facteurs prédisposant à un tel état de fait.

C'est à force d'observer les divers taux de mesure de la délinquance juvénile et leur utilisation peu précise résultant d'une définition peu orthodoxe des concepts de prévalence et d'incidence que nous nous sommes intéressés auxdits concepts. Une utilisation arbitraire et inexacte desdits termes pourrait aller même à l'encontre des buts de la criminologie descriptive qui est, rappelons-le, de comparer la distribution de la criminalité dans l'espace et le temps. Pour tous ceux qui s'intéressent à l'épidémiologie du crime, l'étude de la construction des taux de prévalence et d'incidence doit être la première discussion méthodologique à envisager avant toute première analyse de données.

3. L'ÉPIDÉMIOLOGIE ET LES CONCEPTS DE PRÉVALENCE ET D'INCIDENCE

L'épidémiologie est la science qui étudie la fréquence et la répartition des maladies dans le temps et l'espace, le rôle des facteurs qui déterminent cette fréquence et cette répartition au sein des populations humaines². Nous pouvons distinguer trois branches de l'épidémiologie, ces branches se différencient par leur nature et les méthodes utilisées qui vont permettre de répondre aux questions que le chercheur se pose.

L'épidémiologie descriptive vise à étudier la fréquence et la répartition des problèmes de santé dans les populations. Il s'agit principalement d'établir des taux en rapportant le nombre de personnes présentant un trait à l'effectif de la population étudiée. Les taux sont utilisés pour étudier la fréquence de certaines maladies en fonction de certaines caractéristiques de la population comme l'âge, le sexe, la région d'habitation, la catégorie socioprofessionnelle et leur évolution dans le temps. L'épidémiologie explicative cherche les causes des problèmes de santé, elle analyse le rôle de l'exposition à certains facteurs à risques susceptibles d'influencer l'apparition des maladies. L'épidémiologie évaluative, à la différence des deux autres, a pour but d'évaluer les résultats des actions de santé sur une population.

En épidémiologie, le concept de prévalence se réfère au nombre de maladies ou d'affections relevées pour une période de temps déterminée en fonction du nombre total de personnes exposées au risque.

L'incidence, par contre, mesure les nouveaux cas relevés dans le groupe ou la population à l'intérieur d'une période spécifique en fonction du nombre total de personnes exposées au risque pendant cette même période. Il faut bien préciser que les termes de prévalence et d'incidence s'utilisent comme synonymes des taux de prévalence et d'incidence. Pourtant, certains chercheurs utilisent le terme de prévalence et d'incidence en fonction du nombre absolu de cas relevés. Dans les définitions de prévalence et d'incidence, les unités d'observation sont habituellement des personnes, mais elles peuvent bien être d'autres événements, comme des maladies pour les statistiques médicales ou des délits pour les statistiques des services de police.

4. LA PRÉVALENCE ET L'INCIDENCE EN CRIMINOLOGIE

Lorsque nous voulons appliquer les concepts de prévalence et d'incidence au domaine de la criminologie, et en particulier à l'étude de la criminalité juvénile, nous devons faire face à certains problèmes. Premièrement, au moment d'appliquer un certain type de mesure construite pour rendre compte de l'ampleur des maladies ou des affections, nous devons prendre certaines précautions quand nous voulons mesurer un phénomène tout à fait différent comme celui de la délinquance ou la déviance (comportements problématiques)³. En effet, les caractéristiques des maladies se distinguent de celles des actes criminels. Les maladies ont un début, un développement et une conséquence; en épidémiologie la maladie est considérée terminée lorsque

la personne est rétablie. Par contre, la réalisation des comportements criminels, antisociaux ou problématiques ne peut être considérée comme la fin d'un processus.

Deuxièmement, un acte criminel tel que «casser une cabine téléphonique pour y prendre de l'argent» commis par un adolescent pour la première fois dans sa vie peut être vu comme l'expression ou le reflet d'une tendance ou d'une prédisposition à commettre des actes antisociaux, tendance présente bien avant la commission de cet acte criminel particulier. Il est souvent possible d'identifier rapidement des actes criminels d'une nature semblable dans la vie d'un adolescent à problèmes; de cette façon, on peut demander en quoi casser une cabine téléphonique peut constituer un nouveau comportement par rapport à voler des choses dans un magasin ou par rapport aux délits contre le patrimoine⁴. Les considérations précédentes n'empêchent pas une utilisation de ces concepts d'incidence et de prévalence dans le domaine de la criminologie à condition d'adapter ces indicateurs au contexte en question.

4.1 Les quatre types de prévalence utilisés

En criminologie, le concept de prévalence a été usuellement défini dans un sens qui correspond à celui de l'épidémiologie. Aussi, lorsque nous parlons de prévalence ou de taux de prévalence, nous nous référons au nombre de personnes ayant commis au moins une fois un comportement problématique dans une période déterminée par rapport au nombre total de personnes de la population ou de l'échantillon considérés exposées au risque de commettre un délit déterminé⁵. Comme en épidémiologie, les criminologues ont eu comme pratique de faire une distinction entre taux de prévalence cumulative, taux de prévalence pour une période précise, taux de prévalence ponctuelle et taux de prévalence nouvelle.

Pourtant dans les tableaux de prévalence, on n'y trouve que rarement une mention du type de prévalence utilisé, le chercheur intéressé devra déduire lui-même le type de prévalence employé à la condition de trouver l'information nécessaire dans le texte même (report de la question posée, indication de la période de référence utilisée).

Tableau 1.1: Les quatre taux de prévalence en délinquance juvénile

Genre de taux	Numérateur	Dénominateur
Taux de prévalence cumulative: TPC	Nombre de personnes ayant commis le comportement au moins une fois entre la naissance et un âge déterminé	Nombre de personnes du même âge exposées au risque de commettre le comportement
2. Taux de prévalence périodique: TPP	Nombre de personnes ayant commis le comportement au moins une fois pendant une période déterminée	Nombre de personnes exposées au risque de commettre le comportement pendant cette même période de référence
3. Taux de prévalence ponctuelle: TPPO	Nombre de personnes ayant commis le comportement pendant une période très brève	Nombre de personnes exposées au risque pendant cette période très brève
4. Taux de prévalence nouvelle: TPN «hazard rate»	Nombre de personnes ayant commis un ou plusieurs délits pour la première fois pendant une période de référence	Nombres de personnes n'ayant jamais commis de délit avant cette période de référence

N.B. Les quotients sont généralement multipliés par 100

4.1.1 Le taux de prévalence cumulative: TPC

La prévalence cumulative rend compte de la proportion ou du pourcentage d'individus dans un groupe spécifique ou population qui ont commis au moins une fois dans leur vie un délit prédéfini et relevé à un âge ou temps déterminés. Cette mesure est obtenue en divisant le nombre de personnes qui ont commis l'acte criminel au moins une fois dans leur vie et relevé à un certain moment par le nombre total de personnes exposées au risque dans la population étudiée et multiplié par 100.

4.1.2 Le taux de prévalence périodique: TPP

Le taux de prévalence périodique ou pour une période déterminée indique la proportion d'individus dans le groupe ou population qui ont commis un délit déterminé pendant cette période, par exemple entre le quinzième et le seizième anniversaire ou pendant l'année précédant l'enquête, par rapport au nombre total de personnes exposées au risque et multiplié par 100.

4.1.3 Le taux de prévalence ponctuelle ou point de prévalence: TPPO

Le point de prévalence est un taux de prévalence qui est ramené à une période de référence très brève, par exemple une saison, un mois, voire une semaine ou un jour particulier. Cette mesure n'est pas très utilisée en criminologie, sauf dans le cas où l'événement considéré peut se produire à une fréquence élevée sur une très brève période, par exemple, conduite en état d'ébriété le samedi soir, consommation de drogue lors d'un concert de rock.

4.1.4 Le taux de prévalence nouvelle: TPN «hazard rate»

Ce taux de prévalence prend en compte la proportion de «délinquants nouveaux» parmi les personnes qui n'avaient pas été délinquantes avant une certaine période. Qu'est-ce que l'on entend par «délinquants nouveaux»? Nous considérons comme «délinquants nouveaux» toute personne ayant commis un ou plusieurs délits pour la toute première fois pendant une période de référence donnée. Autrement dit, on considère uniquement les personnes de l'échantillon qui ont commis un délit déterminé pour la première fois durant la période de référence considérée et succédant à une période de non-commission. Cette période de non-commission ou de latence peut s'étendre de la naissance de l'individu jusqu'à la date de départ de la période de référence ou elle peut s'étendre de quelques mois à plusieurs années avant la date de départ de la période de référence. Par exemple, si la période de latence considérée s'étend de la naissance à la date de départ de la période de référence, on ne considérera alors comme nouveaux auteurs que les personnes ayant commis un acte délinquant durant la période de référence.

Si certains individus de l'échantillon ont commis des délits durant la période de latence, ils ne seront pas pris en compte lors de la construction de l'indicateur de mesure. Ainsi, le dénominateur ne sera composé que par des individus n'ayant pas commis le type de délit considéré durant la période de latence.

Si la période de latence ou de non-commission est plus brève, quelques mois à quelques années avant la période de référence, il peut se faire que des individus ayant commis tel type de délit avant la période de latence n'en aient pas commis durant cette période, alors ces personnes viendront s'ajouter au nombre de personnes qui n'ont jamais commis ce type de délits avant la période de référence.

Cependant, l'opérationnalisation de cette définition est très difficile en pratique et spécialement dans le cas d'une recherche transversale comprenant des individus âgés de 14 à 21 ans. Si la période de latence ou de non-commission s'étend de la naissance au début de la période de référence, cette période de latence varie d'une classe d'âges à l'autre, ce qui est problématique pour la standardisation de l'indicateur.

Par contre, il semble plus facile d'introduire cette notion de prévalence dans une recherche longitudinale, par exemple dans le cadre de l'évaluation de l'effet d'une intervention sur un groupe traité par rapport à un groupe de contrôle, ceci afin de voir quels sont les facteurs prédictifs de la délinquance juvénile, les facteurs déclencheurs. La détermination de ces facteurs permettra d'élaborer une structure de prévention.

4.2 Les deux notions d'incidence

Bien qu'il existe un large consensus sur les définitions de prévalence en criminologie, ce n'est pas du tout le cas avec les définitions de l'incidence. En général, deux définitions sont utilisées.

Tableau 1.2: Les deux modalités de l'incidence en délinguance juvénile

	Genre de taux	Numérateur	Dénominateur
1.	Taux d'incidence générale (nombre de délits par rap- port à la popula- tion ou à l'échantil- lon): TIGP	Nombre de délits commis pendant la période consi- dérée	Nombre de personnes exposées au risque de commettre ce compor- tement pendant la période considérée
2.	Taux d'incidence spécifique (nombre de délits par sujet engagés): TISE	Nombre de délits commis pendant la période consi- dérée	Nombre de sujets ayant avoué la commission d'un comportement au moins pendant la période considérée

N.B. Les quotients sont généralement multipliés par 100

4.2.1 Le taux d'incidence générale (nombre de délits par rapport à la population): TIGP

Certains auteurs définissent l'incidence comme un indicateur de la moyenne des délits commis dans une population donnée. Pour les partisans de cette définition, l'incidence est équivalente à la fréquence moyenne à laquelle un comportement problématique ou délit à été commis dans le groupe ou la population étudiés durant une période déterminée. Cette mesure est obtenue en divisant le nombre ou la fréquence des actes commis par le nombre total d'individus composant le groupe étudié. Cette mesure nous renseigne sur le taux moyen de délits commis par chaque membre du groupe. Ce chiffre obtenu et multiplié par 100 nous indique la fréquence moyenne des actes pour 100 personnes⁶.

Les statistiques officielles de condamnations ou d'incarcérations, les statistiques de dénonciations, sont construites de cette façon et s'expriment comme le nombre de crimes ou d'incarcérations pour un nombre défini d'habitants.

Le taux d'incidence générale peut être d'une utilité certaine, par exemple pour nous renseigner sur le degré de criminalité moyenne ou le nombre moyen de crimes durant une période donnée ou dans un espace géographique défini et nous permettre ainsi la comparaison entre les mesures effectuées au cours des périodes précédentes ou entre des unités géographiques pour autant, bien entendu, que les mesures effectuées dans ces unités géographiques, suivent la même méthodologie. Toutefois, cette mesure doit être employée avec précaution. En effet, l'incidence ne fait aucune distinction entre les individus qui ont commis «x» délits et ceux qui n'en ont commis qu'un seul et, en regroupant dans la même mesure des grands délinquants et des délinquants primaires, cela peut entraîner de graves erreurs d'interprétation. Par conséquent, nous ne sommes pas en mesure de savoir si une différence d'incidence entre deux unités géographiques ou périodes reflète une différence quant au nombre de délinquants ou au degré d'activité délinquante des personnes considérées dans la mesure.

4.2.2 Le taux d'incidence spécifique (nombre de délits par sujet engagé): TISE

Une deuxième définition de l'incidence que nous trouvons dans la littérature est la suivante. L'incidence est considérée comme le nombre moyen de délits commis par délinquant ou par sujet engagé dans une certaine forme de déviance, tels les actes antisociaux, et ceci dans une période déterminée. Cet indice est très important pour se faire une idée du niveau d'engagement des personnes compromises dans des actes délinquants et permettre ainsi de déterminer quelle est la structure de cette délinquance⁷. Dès que cette structure sera établie, on pourra mieux saisir le fonctionnement du contrôle social en ce qui concerne le rapport entre le nombre de délits commis et la probabilité d'une dénonciation à la police⁸. A la lecture de l'ouvrage *Délinquances et délinquants*, on constate bien évidemment l'importance de la caractéristique du dénominateur dans la définition de l'incidence. En effet, pour les deux populations prises en compte par l'étude de LeBlanc/Fréchette, les taux d'incidence divergent très fortement d'une population à l'autre. Cette divergence réside dans la composition même du dénominateur⁹.

En effet, le nombre de commissions d'infractions pour un échantillon de 100 personnes tirées d'une population normale sera de loin inférieur à celui d'un échantillon de 100 personnes tirées d'une population judiciarisée. De plus, cette différence s'accentue lorsque l'on touche des comportements graves. L'utilisation du terme incidence, définie comme le taux individuel de délits ou le taux moyen des délits par personne ayant commis au moins une fois ce genre de comportement, souffre moins de l'inhérente ambiguïté d'interprétation caractérisant la première définition de l'incidence. L'incidence défi-

nie sous cette deuxième modalité est utilisée uniquement pour décrire le degré individuel d'activité délinquante de ceux qui sont déjà engagés dans des activités délinquantes.

En criminologie, nous avons donc deux utilisations possibles de l'incidence qui obéissent à des objectifs différents. Les deux apportent des informations très différentes, mais sans nul doute de grande valeur pour les chercheurs en criminologie.

5. LE NUMÉRATEUR DES TAUX DE PRÉVALENCE ET D'INCIDENCE OU COMMENT ON CONSTRUIT LE NUMÉRATEUR

Pour banal qu'il soit, l'examen des numérateurs en criminologie passe par le tortueux problème de la définition de la délinquance ou des actes délinquants, car il s'agit surtout de comptabiliser les comportements délinguants définis par les chercheurs. Cohen dans son étude sur la criminalité juvénile et de la culture des bandes de délinquants avait déjà montré sa préoccupation pour la construction des théories de la délinquance basées sur une définition bien déterminée de la notion de délinquance. Farrington, lui aussi, avait préconisé que la variable clé en criminologie était la variable dépendante constituée par le comportement délinquant. De loin, la démarche qui nous a le plus impressionné est celle de Nye qui en 1958 définit la délinquance en fonction de sa mesure. Nye ne propose pas une définition de la délinquance, mais une liste de 23 comportements qui constituent à ses yeux des actes de délinquance. La démarche de Nye marque un virage en criminologie, car il définit son objet en fonction de sa propre problématique de recherche, le fait même d'appliquer son instrument de mesure à un échantillon d'adolescents tirés de la population générale marque un profond changement entre les recherches antérieures basées exclusivement sur les données officielles du crime et ce nouvel instrument de mesure basé sur la confession d'actes de délinguance commis.

Ultérieurement, Hirschi reprend la démarche proposée par Nye et définit la délinquance comme des actes dont la détection est susceptible d'aboutir à la punition de l'individu par les agents de la société civile. Récemment, les chercheurs en criminologie juvénile ont trouvé un point d'accord dans l'utilisation du terme «comportement problématique» qui est une définition large de la délinquance et qui évite ainsi les risques d'une connotation exclusivement judiciaire de la délinquance. Cette évolution du concept de délinquance a

permis d'une certaine façon la prolifération des recherches internationales qui, auparavant, étaient impossibles à cause des différences quant à l'objet même de la recherche en criminologie. En matière de renouveau dans les études de la délinquance juvénile, nous observons que la réunion de quelques chercheurs en juin 1988 à Noordwijkerhout aux Pays-Bas a permis de mettre en place un nouvel instrument de mesure de la délinquance construit à partir d'items représentatifs de la déviance et délinquance juvéniles.

Ce nouvel instrument de mesure appelé échelle de délinquance contient 33 comportements qui sont:

- 1. faire l'école buissonnière;
- 2. la fuque;
- 3. la resquille dans le bus, le métro ou le tram;
- 4. la resquille dans le train;
- 5. la conduite d'un véhicule sans permis de conduire ou sans assurance valable:
- faire des taggs et des graffiti;
- 7. le vandalisme;
- 8. le vol d'une cabine téléphonique ou d'autres automates à sous;
- 9. le vol à l'étalage;
- 10. le vol à l'école;
- 11. le vol chez les parents ou chez les personnes où le jeune habite;
- 12. le vol au travail;
- 13. le vol de vélomoteurs, vélos et motos;
- 14. le vol de voitures;
- 15. le vol d'accessoires de voiture;
- 16. le pickpocket;
- 17. le vol à l'arraché;
- 18. le cambriolage;
- 19. les autres vols;
- 20. l'achat de choses supposées volées;
- 21. la vente de choses supposées volées;
- 22. le port d'armes;
- 23. le vol avec violence;
- 24. la participation à des bagarres et désordres publics;
- 25. les comportements incendiaires;
- 26. la violence hors famille;
- 27. la violence en famille;
- 28. les lésions corporelles avec des armes;

- 29. la consommation d'alcool¹⁰;
- 30. la consommation de drogues douces;
- 31. la consommation de drogues dures;
- 32. la vente de drogues douces;
- 33. la vente de drogues dures.

Malgré cette liste représentative de comportements déviants, la concordance entre les diverses versions internationales n'est pas parfaite dans tous les détails. Ainsi, le libellé des items formulé par chaque équipe peut varier sensiblement. Or, ce même libellé délimite les cas à prendre en compte au numérateur, ce qui pourra poser certains problèmes d'interprétation lors d'une comparaison internationale des taux de prévalence et d'incidence des divers délits.

En Suisse jusqu'à très récemment, nous n'avons pas de sondages au niveau national qui puissent nous donner une idée quant à l'ampleur de la délinquance juvénile. Les recherches de Vaz et Casparis (1971) et Casparis et Vaz (1979), faites respectivement à Coire et à Zurich, constituent les premières tentatives effectuées en Suisse au moyen de ce type de sondage de délinquance juvénile auto-reportée. Malheureusement, ces deux sondages ne nous sont que de très peu d'utilité, car, d'une part, ces deux villes ne représentent pas la population suisse et, d'autre part, l'opérationnalisation des variables dépendantes de la délinquance juvénile n'était pas très satisfaisante. Ainsi, si nous voulons avoir une image plus ou moins valide de la délinquance juvénile en Suisse, nous devons consulter les statistiques de dénonciations collectées par le Ministère public de la Confédération concernant les mineurs. Cette statistique relève les dénonciations pour les infractions au Code pénal et à la Loi fédérale sur les stupéfiants.

En nous référant à ces sources pour l'année 1990, nous relevons la grande importance de la délinquance contre le patrimoine chez les jeunes. En effet, 53% des délits sont des vols simples; les brigandages, les cambriolages, les vols à l'arraché, les vols de véhicules ne sont pas pris en compte dans ce pourcentage. Par ordre d'importance, le vol de véhicules représente la deuxième catégorie d'infractions dénoncées et commises par des mineurs avec 15%. La troisième catégorie d'infractions avec 12% est le cambriolage. Les lésions corporelles représentent 1,31% des délits dénoncés. Nous ne pouvons pas non plus négliger les vols à l'arraché (1,65%) et les brigandages (0,75%) qui sont des délits simples à définir et qui représentent un engagement certain dans la délinquance. Nous ne pouvons pas non plus oublier les

incendies intentionnels qui revêtent une grande importance à cause de leurs conséquences et des difficultés à identifier leur auteur.

Vu la diversité du comportement «vol» parmi la jeunesse, il était donc nécessaire d'introduire plusieurs items se rapportant au «vol», c'est pourquoi nous retrouvons dans l'échelle de délinquance auto-reportée ISRD¹¹ une grande variété de vols.

Les délits à la Loi fédérale sur les stupéfiants représentent 8,82% du total des délits dénoncés et commis par des mineurs. Parmi les 1'285 dénonciations à la Loi fédérale sur les stupéfiants, nous pouvons observer que 82% concernent des contraventions pour consommation et le reste, soit 18%, des infractions pour contrebande et trafic de stupéfiants. Face à l'importance de ces comportements, notre instrument de mesure de la délinquance prévoit quatre items ou questions sur le fait d'avoir consommé et «dealé» des drogues douces et dures. Si l'on ne tient compte que des délits répertoriés dans cette statistique du ministère public, on se rend compte que cela concerne des délits d'une certaine gravité et que les délits précités ne représentent pas entièrement la délinquance juvénile en général, mais bien plutôt la délinquance juvénile sérieuse, grave. C'est pourquoi nous devons introduire dans notre échelle de délinquance¹² des comportements moins sérieux, moins graves, tels que le port d'armes, le vandalisme, les graffiti, la conduite de véhicule sans permis, la resquille dans le train, la resquille dans le bus, voire introduire des comportements purement déviants tels que la fugue, l'école buissonnière.

Comment avons-nous procédé pour recueillir les informations nous permettant de construire le numérateur? Nous avons présenté à nos jeunes interviewés une liste de 33 comportements et nous leur avons posé la question suivante:

«Est-ce qu'il t'est déjà arrivé (une fois dans ta vie) de faire une des choses suivantes? par exemple, as-tu déjà fumé des joints ou consommé du haschisch, de la marijuana, du cannabis?»

Les répondants pouvaient répondre par non ou par oui, ce qui en termes d'analyse de données signifie pour nous l'absence ou la présence du trait étudié. Cette façon de prélever les informations nous permet de construire un taux de prévalence cumulative.

Pour ce qui est de la prévalence périodique, il suffit de déterminer une période

de référence avec une date de départ – pour notre enquête, nous l'avions fixée au 1^{er} janvier 1992 – et une date de fin. Si une personne avoue au moins un comportement durant cette période de référence, on la prendra en compte lors de la construction du numérateur du taux de prévalence périodique. Ainsi, la construction du numérateur d'un taux de prévalence périodique ne pose pas de problème contrairement à celle du taux d'incidence.

En ce qui concerne la construction des taux d'incidence, nous avons convenu d'une formulation légèrement différente selon les comportements en présence, ainsi que de trois types de modalités de réponses. Tout d'abord pour ce qui est de la formulation des questions nous l'avons faite varier selon que le comportement pouvait être répété à une fréquence régulière, par exemple la resquille dans le bus, la consommation de drogues douces, ou selon que le comportement est rare (le cambriolage). Dans le premier cas, la question était posée ainsi:

«Depuis le 1^{er} janvier 1992, à quelle fréquence, approximativement, as-tu eu ce comportement ?»

A cette question, nous avons proposé le type de modalités de réponses suivant:

0)	jamais	(depuis le 1 ^{er} janvier 1992)
1)	moins de 1 fois par mois	(depuis le 1 ^{er} janvier 1992)
2)	entre 1 et 3 fois par mois	(depuis le 1 ^{er} janvier 1992)
3)	1 à 2 fois <u>par semaine</u>	(depuis le 1 ^{er} janvier 1992)
4)	3 à 6 fois <u>par semaine</u>	(depuis le 1 ^{er} janvier 1992)
5)	chaque jour	(depuis le 1 ^{er} janvier 1992)

- 8) je ne sais pas/je ne sais plus
- 9) non-réponse/refus de répondre.

Pour les comportements «consommation de drogues douces», «resquille dans le bus», cette batterie de réponses s'adapte très bien à la structure logique de ces activités. Elle évite la perte d'informations et augmente la validité de la réponse. Aussi est-elle parfaitement valide pour mesurer le degré d'engagement de l'individu.

En effet, il serait stupide de demander le nombre exact de fois qu'un jeune a consommé des drogues douces durant les douze derniers mois, surtout s'il est consommateur plus ou moins régulier.

Dans le deuxième cas, la question était posée comme suit: «Depuis le 1er janvier 1992, combien de fois, approximativement, as-tu eu ce comportement?» A cette question, nous avons proposé deux types de modalités de réponses selon que le comportement en question était commis à une fréquence plus ou moins rare et ceci en fonction du degré de sérieux du comportement. Pour ce qui est du «vandalisme», comportement assez fréquent chez les jeunes, les modalités de réponses étaient les suivantes:

0)	jamais	(depuis le 1 ^{er} janvier 1992)
1)	1 fois	(depuis le 1 ^{er} janvier 1992)
2)	2 fois	(depuis le 1 ^{er} janvier 1992)
3)	3 à 5 fois	(depuis le 1 ^{er} janvier 1992)
4)	6 à 10 fois	(depuis le 1 ^{er} janvier 1992)
5)	11 à 20 fois	(depuis le 1 ^{er} janvier 1992)
6)	plus de 20 fois	(depuis le 1 ^{er} janvier 1992)
8)	je ne sais pas/je ne sais plus	

9) non-réponse/refus de répondre.

Cette batterie de réponses nous permet d'apprécier plus finement le niveau d'engagement des individus et évite une perte de temps pour celui qui a commis plusieurs comportements. De plus, cette façon de faire évite la perte d'informations et va dans le sens d'une augmentation de la validité des réponses.

Le deuxième type de modalités de réponses est adapté pour les comportements ayant un degré de sérieux tel que leur fréquence de commission soit très faible. C'est le cas pour les comportements d'appropriation comme le cambriolage. Pour cette catégorie de comportements, nous pouvons parfaitement demander à un individu de les compter un à un, car il peut, sans trop d'efforts, arriver à les répertorier dans le temps vu leur degré de sérieux élevé et leur rareté. Pour ces comportements de commission rare, le jeune interrogé devait indiquer le nombre de fois qu'il avait commis tel comportement depuis le 1er janvier 1992.

Un autre élément qui entre en jeu dans la construction du numérateur des taux de prévalence et d'incidence est la période de référence. Les périodes de référence utilisées dans la plupart des recherches vont de 6 mois à 1 année¹³. Pour déterminer le début de la période de référence, on recourt très souvent à des dates charnières qui font office de point d'ancrage pour situer l'événement dans le temps et éviter ainsi dans la mesure du possible les risques de

télescopage. En général, les fêtes de fin d'année sont considérées comme le meilleur point d'ancrage, mais il faut garder en mémoire que plus la période de référence est étendue, plus le nombre d'occurrences rapportées sera important et plus les risques d'erreur de placement des événements dans le temps s'accroîtront, d'où l'importance de choisir de bons points d'ancrage et une période de référence d'une durée appropriée, soit ni trop longue, ni trop courte.

Ces éléments mis en évidence, il reste encore à résoudre les problèmes du double comptage d'un événement et de reports des comportements triviaux, voire inadéquats, problèmes qui peuvent affecter sérieusement la validité des taux de prévalence et d'incidence. La seule façon de réduire ces risques est de considérer des comportements ou items de délinquance suffisamment exclusifs et différenciés et de libeller les items de délinquance de façon aussi concise et précise que possible et d'introduire dans le libellé un certain degré de sérieux afin de réduire les risques de reportabilité de comportements triviaux, voire inadéquats.

En conclusion, pour construire un numérateur valide, il faut pouvoir remplir les conditions suivantes:

- 1) que la personne confesse un acte qui correspond à la définition précise de l'item donnée par le chercheur;
- 2) que le comportement soit assez sérieux pour être sanctionné pénalement;
- 3) que la période de référence soit appropriée et qu'elle débute à une date faisant office de point d'ancrage dans la mémoire et, finalement,
- 4) que les catégories soient suffisamment exclusives pour éviter les risques de double comptage.

Dans ce sens, les taux de prévalence sont plus fiables que les taux d'incidence comme l'ont constaté Gottfredson et al. (1984), car les multi-victimes ou les multi-délinquants affectent lourdement les taux, et le nombre exact de cas qu'ils indiquent est souvent très aléatoire. Plus spécifiquement en ce qui concerne la validité de la confession du nombre de délits commis, l'utilisation systématique et indifférenciée de la question ouverte «combien de fois avezvous commis ce genre de comportement?» pour des délits à haute fréquence comme la resquille ou la consommation de cannabis peut produire de graves distorsions au niveau des fréquences individuelles reportées et donc rendre

peu valides les taux de prévalence et d'incidence ainsi construits. Aussi, l'utilisation de cartes-réponses avec des échelles différenciées pour les délits à haute ou basse fréquence permet-elle de réduire considérablement ce risque. Trop souvent, les chercheurs ne prêtent pas suffisamment attention à ces problèmes, ce qui peut malheureusement fausser bien des interprétations.

6. LE DÉNOMINATEUR DES TAUX DE PRÉVALENCE ET D'INCIDENCE

Dans la définition des taux de prévalence cumulative, des taux de prévalence périodique et d'incidence générale, nous avons l'expression «divisé par la population exposée au risque de commettre le comportement pendant la période prédéterminée».

Dans notre cas, le fait d'avoir comme population pour le sondage de délinquance auto-reportée une tranche d'âges entre 14 et 21 ans nous place en face de groupes d'individus qui ont des styles de vie tout à fait différents. D'un côté, nous avons des écoliers de l'école obligatoire, des étudiants de lycées, de gymnases ou des hautes écoles. De l'autre côté, une partie importante de cette population est en apprentissage et certains travaillent déjà à plein temps. Enfin, d'autres moins chanceux peuvent se trouver dans une situation de chômage ou tout au moins de non-occupation. De plus, parmi ces jeunes, un certain nombre peut déjà avoir son propre chez-soi.

Face à cette grande diversité biographique – ce qui est moins le cas parmi une population adulte – nous devons vérifier si tous les délits considérés sont susceptibles d'être commis par tous les individus de notre échantillon. Pour donner un exemple, considérons le comportement «voler sur le lieu de travail»; les individus qui n'ont jamais travaillé, bien évidemment, ne sont pas exposés au risque de commettre un tel type de vol et, par conséquent, il serait peu valide pour nous de calculer par exemple notre taux de prévalence périodique pour le comportement «voler sur le lieu de travail» avec des jeunes qui n'ont jamais travaillé. Pour le cas de l'école buissonnière, nous ne devons considérer que les individus allant à l'école pendant la période de référence.

En criminologie, on calcule trop souvent les taux de prévalence et d'incidence en mettant au dénominateur le nombre total de personnes composant l'échantillon, pratique risquée qui devrait être écartée. Il serait donc préférable pour calculer ces taux de mettre au dénominateur le nombre total d'individus qui ont une possibilité réelle de commettre le comportement incriminé.

D'autres comportements tel que «conduire un véhicule sans être possesseur d'un permis de conduire valable» nous placent devant le même problème, car si le dénominateur inclut des personnes possédant le permis, le taux ainsi calculé perd une grande partie de sa validité, aussi faut-il calculer ce taux par rapport aux gens qui ne possèdent pas un permis de conduire.

Le calcul de ces dénominateurs dépendra alors du contenu de la partie sociodémographique des instruments de mesure qui doivent permettre de résoudre ces problèmes, c'est ce que nous permet de faire le questionnaire suisse de délinquance auto-révélée.

Le premier problème que nous avons soulevé est celui de la sélection des personnes qui sont réellement susceptibles de commettre ledit comportement et d'écarter celles qui ont un risque nul de commettre ce dit comportement. Cependant, pour d'autres comportements le problème à résoudre est de trouver d'autres dénominateurs en fonction du style de vie des personnes et des fréquences de leurs activités. Par exemple, le taux pour le comportement «resquiller dans le bus» devrait être calculé sur la base de la fréquence d'utilisation du bus pendant la période déterminée; le taux pour le vol à l'étalage en fonction de la fréquentation des magasins ou de la durée de l'exposition à de telles situations à risque.

Comme on le voit en employant seulement une échelle de délinquance autoreportée, il s'avère vraiment difficile de construire des dénominateurs valides, c'est pour cela qu'il est primordial d'introduire des variables de contrôle socio-démographiques qui permettent de neutraliser les effets des différences d'activités. Pour ce qui concerne par exemple la resquille dans le bus, nous avons prévu de telles variables qui nous permettent de savoir si, d'habitude, l'interviewé utilise les transports publics. Par contre, pour les délits qui sont susceptibles d'être commis par tout un chacun, il n'est pas nécessaire à notre humble avis de construire de telles variables de contrôle, car on tomberait vite dans l'exagération. Ainsi on peut dire sans crainte de nous tromper que la prévalence et l'incidence de ces délits restent de bons indicateurs de la distribution de la criminalité.

7. CONCLUSION

Dans le cadre de ce travail, nous avons décrit l'apparition des définitions de prévalence et d'incidence en criminologie. Dans ce contexte, nous avons constaté l'existence de quatre genres de taux de prévalence, soit la prévalence cumulative qui nous informe sur l'ordre de grandeur de la présence d'un phénomène, dans notre cas la commission d'un comportement problématique pendant toute la vie d'un individu; la prévalence périodique qui indique la présence du même phénomène pendant une période de référence, la prévalence ponctuelle qui se réfère à une très brève période comme une journée et la prévalence nouvelle qui se réfère aux nouveaux cas commis pendant une période de référence. Pour l'incidence, nous avons montré également l'existence de deux genres, soit le taux d'incidence générale par rapport à la population et le taux d'incidence spécifique, comme le nombre moyen de délits par sujet engagé dans la commission de l'acte en question.

Nous avons montré que la construction des numérateurs et dénominateurs n'était pas aussi simple que ce qu'on pouvait penser. Et les différences que l'on rencontre entre les taux de prévalence et d'incidence de certains comportements peuvent provenir bien plus de leurs conditions différentes de construction que d'une réelle différence, bien que le test statistique nous enseigne que la différence entre les taux est significative. Dès lors, il paraît primordial, si l'on veut comparer des taux de prévalence ou d'incidence, de vérifier au préalable que toutes les conditions de construction de ces taux soient remplies, sinon le chercheur risque de construire des amalgames qui reposent sur des abstractions qui conduisent inévitablement à des interprétations erronées, voire aberrantes. Ainsi, le chercheur en criminologie doit avoir un œil critique sur la construction des divers indicateurs de la criminalité et sur leur emploi abusif lors des interprétations. Mais il ne faut pas oublier que toute critique doit être faite dans un but d'amélioration des instruments de mesure déjà existants, sans pour autant proposer de nouvelles mesures plutôt fantaisistes.

Notes

- * Ces considérations méthodologiques ont été soulevées dans le cadre de la mise en place du questionnaire suisse de délinquance auto-révélée, recherche dirigée par le Professeur M. Killias et soutenue financièrement par le Fonds national suisse de la recherche scientifique.
- 1 Nous pouvons aussi parler d'épidémiologie du crime.
- ² Pour plus de détails, voir l'ouvrage de Last J., 1975, qui s'y réfère très largement.
- ³ Définition libérée en grande partie des connotations judiciaires de la délinquance.
- ⁴ Cf. l'article de Olweus D., 1989, qui s'y réfère très largement.
- ⁵ Notamment dans les sondages de délinquance auto-révélée.
- ⁶ Cf. Killias M., *Précis de criminologie*, n° 240.
- ⁷ Cf. l'ouvrage de Killias M., *Précis de criminologie*, n° 238-240.
- ⁸ Pour plus de détails, voir l'ouvrage de Fréchette et LeBlanc, *Délinquances et délinquantes*, 79-80.
- ⁹ Cette même conclusion avait été tirée par Elliot et Ageton en 1980.
- 10 Nous avons fini par écarter de notre instrument de mesure final le comportement «consommer de l'alcool», ce choix implique tacitement une définition particulière de la délinquance, ce qui entraîne nécessairement un élargissement excessif du concept de délinquance.
- ¹¹ International self-reported delinquancy survey.
- ¹² La liste de comportements a été construite dans sa version originale par l'équipe internationale chargée du ISRD.
- 13 L'utilisation presque systématique de l'incidence pour des périodes de six mois ou d'une année n'écarte pas son utilisation pour des périodes plus longues.

Bibliographie

Cohen A.K. «The Study of Social Disorganization and Deviant Behavior», in: R.K. Merton, L. Broom and L.S. Cottrell, Jr. (eds.), *Sociology Today*, Basic Books, New York, 1959.

Elliott D.S., Ageton S.S., «Reconciling race and class differences in self-reported and official estimates of delinquency», *American Sociological Review*, 45, 1980, 95-110.

Gottfredson M.R., Victims of crime: The dimensions of risk, HMSO, Londres, 1984.

Gros D., Zeugin P., Radeff F., Les jeunes en Suisse, Pro Helvetia, Zurich, 1991.

Hindelang M.J., Hirschi T., Weis J.G., *Measuring Delinquency*, Sage, Beverly Hills/London, 1981.

Killias M., Les Suisses face au crime, Rüegger, Grüsch, 1989.

Killias M., Précis de criminologie, Stæmpfli, Berne, 1991.

Last J.M., A dictionary of epidemiology, Oxford University Press, New York, 1983.

LeBlanc M., Fréchette M., *Délinquances et Délinquants*, Gaëtan Morin, Chicoutimi (Québec),1987.

LeBlanc M., Fréchette M., «Le passage à l'acte délictueux au cours de la jeunesse et de l'adolescence: perspective développementale», Revue internationale de criminologie et de police technique, 2, 1991, 145-173.

Nye F.I., Short J.F., «Reported Behavior as a Criterion of Deviant Behavior», *Social Problem*, 5, 1957, 207-214.

Olweus D., «Prevalence and incidence in the study of antisocial behavior: definitions and measurements», in: M.W. Klein (ed.), *Cross-National Research in Self-Reported Crime and Delinquency*, Kluwer Academic Publishers, Dordrecht/Boston/London, 1989, 187-202.

Villettaz P., «Le libellé des items de délinquance: son effet sur les réponses», *Bulletin de criminologie*, 1, 1993, 110-132.